



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°13 -

Envoyé en préfecture le 15/09/2025

Reçu en préfecture le 15/09/2025

Publié le 15/09/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250909-250909_13-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Demande de subvention au Conseil départemental au titre du Fonds des Initiatives Communales (FIC) 2023-2026 pour les travaux d'aménagement d'ensemble de l'espace public Saint-Genès et des venelles adjacentes

SÉANCE DU MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 septembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 3 septembre s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Sérap ALP, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Hélène BOUDON à Sophie DELAIGUE ; Claude GOUILLON-CHENOT à Catherine PAPUT ; Sylvain HERMAN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ; Christophe MANKA à Martine MUÑOZ ; Michelle MAGNOL à David DERROSSIS ; Patricia BOSTMAMBRUN à Isabelle FUREGON ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Isabelle FUREGON

C.M. 09.09.2025
 - N°13 -

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU FONDS DES INITIATIVES COMMUNALES (FIC) 2023-2026 POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DE L'ESPACE PUBLIC SAINT-GENÈS ET DES VENELLES ADJACENTES

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L2122-22 ;
- **Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment son article L300-1 ;
- **Vu** le règlement du Fonds des Initiatives Communales (FIC) 2023-2026 ;
- **Considérant** que le projet d'aménagement de l'espace public Saint-Genès, rentre dans le périmètre d'attribution du FIC 2023-2026 ;
- **Considérant** que 2025 est la dernière année pour solliciter l'enveloppe FIC 2023-2026, réservée à la Commune de THIERS pour un montant maximal de 260 000 euros ;
- **Considérant** qu'un pré-dossier établi sur la base d'un chiffrage au stade Avant-Projet (AVP) doit être transmis au Département, avant le 30 septembre 2025
- **Considérant** que la programmation définitive des communes doit être transmise au plus tard le 31 décembre 2025, avant notification des marchés travaux ;
- **Considérant** l'estimation du coût d'opération au stade de l'AVP ;

Le plafond des dépenses éligibles retenu sur la base des critères du FIC 2023-2026, s'élève à 1 300 000,00 euros Hors-Taxes (HT), pour un coût total d'opération estimé à 4 772 178,74 euros HT. Le taux d'intervention du FIC 2023-2026 est de 20 % du plafond des dépenses éligibles pour les communes de plus de 5 000 habitants.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, de solliciter l'aide du Département, au titre du FIC 2023-2026, pour un montant maximal de 260 000,00 euros, représentant 5,45 % des dépenses HT totales de ce projet.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT
Travaux	3 844 171,00 €
Aléas sur travaux	387 212,50 €
Honoraires de Maîtrise d'Œuvre	454 663,71 €
Honoraires CT et CSPS	7 000,00 €
Frais d'études	73 877,53 €
Frais d'acquisition foncière	5 254,00 €
Coût HT	4 772 178,74 €



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 15/09/2025

Reçu en préfecture le 15/09/2025

Publié le 15/09/2025

ID : 063-216304303-20250909-250909_13-DE



C.M. 09.09.2025

- N°13 -

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
Etat – ANRU	Acquis	35,00 %	1 670 262,56 €
Europe – Fonds Européen de Développement Régional - (FEDER)	Acquis	21,24 %	1 013 707,89 €
Etat – Fonds Vert (axe 2)	À solliciter	15,26 %	728 371,40 €
Conseil Départemental – Fonds des Initiatives Communales (FIC 2023-2026)	À solliciter	5,45 %	260 000,00 €
Communauté de communes Thiers Dore et Montagne - (Cc TDM)	Acquis	3,05 %	145 401,14 €
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		80,00%	3 817 742,99 €
Fonds propres		20,00%	954 435,75 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		20,00%	954 435,75 €
Coût Total HT		100%	4 772 178,74 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 22 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX, Philippe BARRAU) ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Sérap ALP) :

- Approuve le plan de financement, présenté ci-dessus ;
- Autorise la sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, au titre du FIC 2023-2026 ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Isabelle FUREGON

Le Maire,

Stéphane RODIER



Envoyé en préfecture le 15/09/2025

Reçu en préfecture le 15/09/2025

Publié le 15/09/2025



ID : 063-216304303-20250909-250909_13-DE